



Guéret, le 20 avril 2017

## Communiqué de presse

### Élection municipale complémentaire de Peyrat-la-Nonière les dimanches 21 et 28 mai 2017

Suite à la vacance d'un siège de conseiller municipal au sein de la commune de PEYRAT LA NONIERE, la Sous-Préfète d'Aubusson vient d'arrêter la date de convocation des électrices et des électeurs de cette commune. Le 1<sup>er</sup> tour a été fixé au **dimanche 21 mai 2017**. L'éventuel second tour aura lieu le **dimanche 28 mai 2017**.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-Préfecture d'Aubusson, 5 rue Saint-Jean aux jours et heures suivants :

#### Pour le premier tour de scrutin :

- **Le mercredi 3 mai 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
- **Le jeudi 4 mai 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

Cette déclaration n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de siège de conseillers municipaux à pourvoir.

#### Dans cette hypothèse, les déclarations de candidature pour le second tour seront à déposer :

- **Lundi 22 mai 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
- **Mardi 23 mai 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**